

Tellement secret et tellement pervers, le harcèlement moral fait partie de ces petits plaisirs de la vie qui vous ravissent et vous enchantent. En être victime vous donne la chance d'intégrer un club très privé ignoré de tous, où même les membres ne se connaissent pas. Car les cas révélés par la presse sont rares (sauf si y'a du sexe et des handicapés, paraît qu'ça fait vendre). Pourtant, manipulateurs et harceleurs sont plus nombreux qu'on ne croit. Pas toujours patrons, pas toujours friqués, ils ont un point commun : quand ils détruisent une personne, ils y vont à fond, sans pitié et sans regret ! *Le Poiscaille* vous propose donc une plongée dans l'univers féérique des harcelés liégeois

Le travail, c'est la santé ?

dossier réalisé par HÉLÈNE MOLINARI, JEAN-PHILIPPE DE BOEL
dessins SLY & KLAUS ROTTEN

THE VERY GREAT POISCAILLE PRODUCTION PRESENTS

BÉNITO

dans le rôle de sa vie

MORAL EST L'HARCÈLEMENT



Les fleurs du mal

Parfois une source nous tombe dessus, puis une deuxième. Une histoire de harcèlement moral, de conditions de travail dégradantes et abusives, du pain béni pour une journaliste, en somme. Mais dans ce genre d'affaires, le secret du harcelé est la règle d'or. Récit d'une enquête avortée en pays liégeois

« **C'** était de l'exploitation absolue ! Un cauchemar ! » se rappelle M. Bégonia. Mme Cactus a vécu le même calvaire : « Après trois mois, j'ai donné ma lettre de démission. Son but c'était de me virer de toute façon. »

L'entreprise en question est une chaîne de plusieurs magasins situés à Liège et dans les alentours. Une dizaine d'employés au service d'une patronne sans scrupule dans ce monde impitoyable qu'est le commerce... de fleurs !

« **MAIS NOUS, ON POUVAIT CREVER DE FROID.** »

M. Bégonia et Mme Cactus, chacun de leur côté, sont d'accord pour raconter ce qu'ils ont vécu, à condition de rester anonymes. Les faits remontent à trois ans, mais même après autant de temps, la peur de voir leur ancienne patronne se retourner contre eux persiste.

« Ce sont des gens qui passent sept jours sur sept dans leur commerce et qui ne font ça que pour le fric. Elle [la patronne, ndlr] m'a fait croire qu'elle était motivée pour m'apprendre plein de choses. En fait, c'était du montage à la chaîne, vraiment une usine à fleurs, où on ne t'apprend rien », nous confie Mme Cactus.

Pour M. Bégonia, qui travaillait en boutique, c'était du très tôt le matin jusqu'à 20 h le soir, sans pause déjeuner et sans toilettes. Et pour se soulager ? Obligé d'aller demander chez les voisins ! Seulement si le patron n'était pas là pour le rappeler à l'ordre.

En plein hiver, les ateliers n'étaient pas chauffés, renchérit Mme Cactus. « Il y avait bien des climatiseurs qui pouvaient souffler de l'air chaud, mais pas pour nous. On bossait dans un couloir immense où il pouvait faire 0 °C. C'est vrai qu'il ne faut pas qu'il fasse chaud pour travailler les fleurs, mais là où je travaillais avant on pouvait au moins avoir un petit chauffage d'appoint à côté de nous. » Enfin, plus exactement, le chauffage était parfois allumé : quand le chien de la patronne voulait faire sa promenade dans les ateliers... « Mais nous, on pouvait crever de froid. »

Dans le genre « je te pose des questions à la con juste pour te faire chier pendant que tu bosses », « il lui arrivait de rester derrière moi pendant que je confectionnais des montages à me poser des questions sur les noms des sapins, alors qu'en même temps je devais rester concentrée sur ce que je faisais. Pour après venir me dire que je n'avais pas fait comme elle m'avait montré et que je devais tout recommencer ». Ça tombe bien, Mme Cactus voulait justement faire deux heures sup' gratos avant de

rentrer chez elle.

« Elle avait aussi ses chouchous. Mais éphémères. Quand elle jette son dévolu sur quelqu'un, tu deviens un dieu pour elle, le meilleur des fleuristes. Puis après, elle te remet au même niveau que tous les autres. » Autrement dit des « grosses pourries » qui « travaillent comme des porcs ». Et à qui on parle comme à des chiens.

« **C'EST FORCÉMENT QUELQU'UN D'IMPORTANT POUR QU'UNE JOURNALISTE S'INTÉRESSE À ÇA !** »

Les témoignages de M. Bégonia et Mme Cactus concordent. Nous tentons alors d'interroger des employés actuels de cette entreprise. Trois magasins différents, trois employés différents, une même réponse : « Je n'ai pas le temps, c'est la période des fêtes ». Nous insistons à peine. Le malaise est palpable.

- Mes patrons n'apprécieraient pas que je réponde sur mon lieu de travail.

- Je peux vous rappeler plus tard ?

- Je n'ai pas de téléphone.

- ...

Soit les employés ont été briefés, soit ils n'ont vraiment aucune envie de confirmer ou infirmer ce que nous savons déjà. L'investigation prend des airs d'enquête corse : j'ai rien vu, rien entendu et de toute façon je ne parlerai pas. Mais déontologie journalistique oblige, sans témoignage d'une troisième source, l'enquête piétine. Notre dernière chance : que la patronne

se mette à table. On ne sait jamais, sur un malentendu, elle aurait peut-être des regrets. On peut toujours rêver ! Contactée par téléphone elle s'enflamme direct. « Moi ? Mes employés dans des conditions

difficiles ?! Tous les jours avec croissant et petit-déjeuner au Point Chaud ! » Puis d'ajouter après quelques propos outrés, « c'est forcément quelqu'un d'important pour qu'une journaliste s'intéresse à ça ! » Tout à fait. Au Poiscaille, on ne s'intéresse qu'aux sources haut placées. Pauvres et petites gens s'abstenir. La conversation, ou plutôt le monologue, dure une dizaine de minutes. Sans avoir une seule fois soulevé la question (nous avions seulement évoqué des « conditions de travail difficiles »), elle nous balance : « il y a un règlement du travail, vous savez, et un service exprès pour traiter du harcèlement moral ! » Au moins, elle en a déjà entendu parler.

« **DE LA MERDE EN POT** »

M. Bégonia et Mme Cactus ne regrettent pas d'être partis. Mais pourquoi n'avoir pas cherché à dénoncer ces employeurs ? « Ils ont toujours eu cette réputation. De toute façon, ça se sait dans le milieu. Et puis, une

fois sorti de cette expérience, j'ai vraiment voulu laisser tout ça derrière moi », avoue M. Bégonia. Quant à Mme Cactus, elle a bien tenté de signaler l'entreprise à l'organisme en charge de sa formation, mais sans grand succès.

Pressions, insultes, rentabilité à tout prix, pas de pitié chez les fleuristes ! Quitte à vendre « de la merde en pot », dixit M. Bégonia. « Il nous arrivait de démonter les montages qui étaient partis en magasin mais qui n'avaient pas été vendus, se souvient Mme Cactus, et donc revenaient vers la centrale. Il ne fallait rien jeter. Donc certaines fleurs ont été utilisées pour des montages de Noël, pour le Nouvel An et finissaient dans des gerbes. » Pourquoi seulement exploiter ses employés quand on peut aussi amasser ses clients ?

Hélène Molinari

« COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS AU TRAVAIL ? »

En septembre dernier le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale a lancé une campagne de prévention pour le bien-être au travail et propose un test en ligne (sesentirbienautravail.be) : parce que « ce que vous vivez au travail se ressent aussi ailleurs ».

Nous avons fait le test, voici une sélection des pires réponses :

- Je me sens dépassé(e) depuis quelque temps. J'ai envie de tout laisser tomber et de m'en aller.
 - Je ne supporte plus les gens et ce travail. Je n'ai plus de plaisir à l'exercer. Je deviens cynique.
 - Je bois de l'alcool mais ce n'est pas très grave, je sais limiter mes quantités et il vaut mieux ça que de ne pas profiter de mes enfants.
 - Je ne vois plus de solution. J'ai parfois des idées suicidaires.
 - J'ai eu mal au dos, dans la nuque ou à l'estomac.
 - J'ai été menacé(e) ou j'ai subi des violences verbales ou physiques. Depuis, je repense tout le temps à ce moment, je n'arrive pas à oublier et je suis angoissé(e).
- Résumons : nous sommes ici en présence de quelqu'un qui n'aime pas son travail, qui subit des violences physiques et verbales, alcoolique avec des idées suicidaires. L'avis du ministère : « Attention, vous êtes sur la pente savonneuse du stress. » Ah merde, sérieux ?

H.M.

La vie en rosse

Ces cinq dernières années, 202 plaintes ont été déposées à l'Auditorat du travail de Liège. Chiffre que l'on pourrait gonfler si l'on tenait compte de celles réceptionnées dans les commissariats ou chez les conseillers en prévention. Sans parler de tous ceux qui se font taper dessus tous les jours et qui la ferment. Cela fait déjà pas mal de monde. *Le Poiscaille* vous emmène au pays des harcelés découvrir sa brochette de mal-aimés élevés à l'insulte, au dénigrement et/ou à l'isolement

Didier l'ouvrier : à la gloire du patron

Lieu de travail : Entreprise de sauce à frites

Bien-être : « Jusqu'à 16 h par jour à faire des palettes avec un chef de production sur ton dos tout le temps. »

Le patron : « En fait, on était lié par un contrat moral avec le patron : s'il te rend service, ce qui arrive souvent, tu te dois de l'aider, en travaillant

toujours plus. »

Risques sur le lieu de travail : Jet de pot de mayonnaise sur un collègue : « Heureusement, c'est passé à côté. »

Résultat : « J'ai commencé à craquer physiquement. Il m'est arrivé d'avoir des crises de larmes devant ma machine. J'étais marié depuis un an, mais je passais plus de temps à l'usine. Pour sortir du quotidien morose, j'ai commencé à jouer à un jeu en ligne. Je bossais,

je rentrais jouer, et je recommençais. Plus de vie de couple, dépression, divorce, puis C4. Il ne voulait pas me virer parce que je faisais mes heures, mais mon départ a finalement été bien négocié. »

Conclusion : « Le problème, avec le monde ouvrier, c'est que si tu commences à dénoncer, tu fous tes collègues au chômage. Donc tu rentres dans le jeu. Tu sais que ça se passe, mais tu n'auras jamais l'idée d'en parler. J'ai mis presque un an et demi pour m'en remettre. »



Sauveur le camionneur : roule ou crève

Lieu de travail : Un semi-remorque sur la route

Bien-être : « On est dans l'inconnu jusqu'à 22 h la veille d'une tournée. On enchaînait parfois nuit et matin, avec jusqu'à 30 clients à livrer par jour. Le patron calculait les trajets avec du 120 km/h sur autoroute, mais la loi c'est 90 ou moins, ce qui pousse aux infractions. Avec un semi, tu risques tout, ta vie et celle des autres. »

Le patron : « Mon patron n'a jamais été grossier,

mais il fallait faire l'impossible pour faire son travail. Il ne t'écoute pas si tu as un problème sur la route. Tu dois travailler, à fond. Et plus tu travailles, plus il te donne du travail. Il ne voit que ses intérêts. Le patron est fou. J'ai senti que j'étais un esclave. Il m'appelle quand il veut, presque douze fois par jour. »

Résultat : « Je rentrais chez moi et je ne pensais qu'à mon patron, au travail, au lit, dans ma douche. Quand je ne livrais pas tout, je devais téléphoner pour le prévenir. Je fumais trois cigarettes avant d'appeler. On le savait entre nous et mes collègues me disaient : "Il va s'emballer sur

toi !" J'étais tellement stressé et j'avais tellement peur de ne pas me réveiller que je mettais trois réveils. »

Conclusion : « Il a profité trois ans et c'est assez. Aujourd'hui, rien à voir. J'ai des droits, des vacances. Mon nouveau patron exige qu'on respecte la loi et il me fait confiance. Avant je pensais au salaire, mais au moins maintenant je vis avec mon rythme, j'oublie le travail quand je rentre à la maison. J'ai compris le mot « harceler ». Mon ancien patron ? Je le déteste de tout mon cœur. »



Rémy l'abruti : ferme les vanes

Lieu de travail : L'unique journal satirique liégeois

Bien-être : Bière à volonté, si t'as de quoi payer
Le patron : « Au début, c'était cool. Mon patron, Calu Diupid, expert en presse spécialisée, me demandait conseil ou un coup de plume. Normal, je suis son adjoint. Mais maintenant, il

commence à faire de l'humour alors qu'on est là pour bosser. Fait chier à la fin, je lui ai dit : "Si ça continue, je porte plainte!", il me répond en me méprisant "Nan, mais ça va, je rigolais". Puis je dois bosser quelques jours tous les mois, TOUT LES MOIS ! Sans défraiement, parce que c'est du volontariat. »

Résultat : « Je me suis mis à regarder les

émissions de Ruquier ou le Stüüt 5 de Marc Herman. Fallait vaincre le mal par le mal. Pauvre de moi, dans quel état j'erre à présent. Personne ne peut m'aider car le harcèlement par vanes n'est pas reconnu. »

Conclusion : « Au final, j'aime ça. Boss, vas-y fais moi mal. Après, ce sera ton tour. »

Au bout du tunnel, le tunnel

Il y a un côté impénétrable dans les cas de harcèlement moral, au niveau personnel mais aussi vis-à-vis de la loi. Admettre que l'on a été victime de harcèlement n'est pas chose facile, entreprendre une action en justice l'est encore moins

Vous êtes une personne harcelée et vous souhaitez réagir ? Alors embarquez dans une aventure palpitante mêlant suspense, isolement et épuisement (physique et moral, deux pour le prix d'un) ! Un challenge en minimum quatre étapes avec saut d'obstacles et épreuve d'endurance. En cas d'erreur, sachez que vous pourrez toujours revenir en arrière (ou sauter par la fenêtre de désespoir).

Premier palier : porter plainte. Un choix multiple s'offre à vous : s'adresser directement à l'Auditorat du travail ou aller voir la police, c'est selon les envies du moment. Pour les plus audacieux, un conseiller en prévention a aussi autorité pour enregistrer une plainte formelle. Mais il faudra d'abord réussir à le trouver. Le conseiller en prévention, comme la « personne de confiance » d'une entreprise, est une bête vicieuse qui aime se cacher dans le règlement du travail que vous avez certainement déjà perdu. Si vous ne souhaitez pas engager la partie, mais simplement tâter le terrain, votre syndicat ou la médecine du travail vous apporteront des conseils précieux : kit de survie ou formulaire C4 « game over ».

En chemin, n'oubliez pas de passer par les points de sauvegarde pour récupérer

de l'énergie et de l'argent afin d'accéder au deuxième palier. Vous aurez besoin de toute la force qui est en vous pour réunir les différents morceaux du puzzle. L'objectif : reconstituer tous les éléments qui justifient votre harcèlement. Attention, un certificat médical montrant que vous avez passé trois mois en hôpital psychiatrique pour dépression ne vous servira à rien. Il faut réussir à démontrer la répétition de faits et de comportements qui portent atteinte à votre intégrité morale : prouver qu'à 12 h 22, M. Connard vous a traité de « sac à merde » dans l'ascenseur, qu'à 15 h 53, ce même M. Connard vous a demandé de recommencer pour la vingtième fois le même rapport pour ensuite le jeter à la poubelle, et qu'à 16 h 35 il vous a annoncé que vous seriez la seule à rester jusque 22 h pour compter les stocks de trombones.

Vous avez réussi à prouver la répétition ? Bravo ! Vous avez le droit de passer à l'étape suivante. Deux possibilités : soit l'Auditorat du travail, au terme de son enquête, est d'accord pour poursuivre au pénal. Mais ne rêvez pas trop, seulement trois dossiers ont fait l'objet d'une citation devant le Tribunal correctionnel au cours des cinq dernières années à Liège. Soit l'Auditorat classe « sans suite » votre cas.

Ne désespérez pas tout de suite, la loi a prévu une pochette surprise : la procédure civile. Hauts les cœurs, vous n'avez pas fini d'en chier. Parce qu'après une enquête et un procès qui peuvent durer plusieurs mois, voire plusieurs années, l'espoir d'arriver à une issue favorable est faible. Au mieux vous obtenez une négociation de dommages et intérêts, au pire vous allez au bout et vous perdez. Encore.

La loi a donc établi une série de procédures tellement complexes qu'il est souvent plus facile de claquer la porte de l'entreprise sans se retourner que de tenter d'obtenir réparation. Pour Stéphanie Bar, avocate au barreau de Liège, « c'est une espèce de labyrinthe dans lequel il faut se retrouver. Et je comprends bien que les gens soient complètement perdus. Est-ce que la loi pourrait faire mieux que ce qu'elle a fait ? Je ne suis pas sûre parce que, malheureusement, ce ne sont toujours que des mécanismes légaux. Le législateur agit avec ce qu'il a, c'est-à-dire des textes. Et les textes, pour répondre adéquatement à des questions factuelles compliquées, mettent en place des réponses légales très compliquées. » Merci, Maître.

Hélène Molinari



Annabelle l'employée d'asbl culturelle : burn-out girl

Lieu de travail : Une asbl chargée de projets culturels

Bien-être : « C'était implicite que je doive donner de ma personne, que je dise oui à tout. Du coup il est arrivé le moment où il était trop tard pour dire non. Je devais être joignable en permanence. Quand j'entendais le téléphone, j'étais morte de trouille, j'avais peur que ce soit la patronne. Si j'avais le GSM et qu'il se passait quelque chose, c'était ma

faute. Le travail en général devait être refait au moins trois fois. »

Le patron : « Elle ne me faisait pas confiance, ne me laissait pas faire mon boulot. Emménagement, laver les toilettes, je ne savais plus ce que je faisais. Humiliée devant les stagiaires, critiques, reproches, ça devenait insupportable. »

Résultat : « Je suis allée au syndicat mais c'était quasi impossible à prouver. Je suis allée chez le médecin et la médecine du travail. Je n'étais pas en état d'être forte à ce moment-là pour porter plainte.

"Harcèlement moral", pour moi, c'était un gros mot. Mais après avoir fait un burn-out, j'ai compris. Cerveau à l'arrêt, incapable d'aligner mes pensées. J'ai cru que j'étais devenue débile. La douleur morale est devenue physique : j'ai du mal à dormir et j'ai mal à l'estomac. »

Conclusion : « Elle a foutu en l'air ma confiance en moi et ma joie de vivre. Et elle n'a toujours rien compris et continue de faire la même chose à d'autres. J'ai un sentiment d'injustice et d'impunité. Je n'ai plus de boulot à cause d'une cinglée. »

